

## *La « communauté musulmane » de Belgique existe-t-elle ?*

Michaël Plastria

**D**epuis les attentats du 22 mars 2016, il a été fréquemment fait mention de la « communauté musulmane ». Plusieurs voix se sont élevées pour appeler cette dernière à manifester contre le terrorisme, le radicalisme... Ce type d'appel a été critiqué par différents acteurs, dont le comédien Ismaël Saïdi<sup>1</sup>. L'expression « communauté musulmane » a aussi été mobilisée dans les déclarations de Jan Jambon, vice-Premier ministre N-VA, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, accusant « une partie significative » de celle-ci d'avoir dansé pour fêter les attentats. Ces propos ont provoqué une intense polémique.

S'il est souvent fait mention dans le débat public de la « communauté musulmane », il est utile de se demander ce que revêt cette expression et dans quelle mesure elle correspond à une réalité. Cette question comporte des enjeux en termes de décision politique puisque le concept de « communauté musulmane » est fréquemment évoqué pour traiter de politiques publiques dans les domaines de l'intégration et de la sécurité, notamment à la suite des attentats perpétrés en Europe par l'organisation djihadiste État islamique (ou Daech). Mobiliser une telle expression de façon erronée peut dès lors s'avérer inapproprié pour la discussion publique et inopérant pour la décision politique.

En examinant certains aspects de la situation belge, cette *@analyse du CRISP en ligne* a pour objectif d'interroger le concept de « communauté musulmane ». Elle ne prétend pas analyser de manière approfondie ni exhaustive les réalités sociologiques des musulmans de Belgique ou les subtilités théologiques des divers courants de l'islam.

### **« Une » communauté ?**

Une communauté se compose de groupes et d'individus. S'ils sont influencés par la culture et la tradition de la communauté à laquelle ils sont censés appartenir, l'identité et le positionnement de ces individus par rapport à cette communauté est variable et évolutif dans le temps. Il existe un large spectre de positionnements des individus par rapport à cette communauté, allant de l'identification au rejet en passant par différentes attitudes intermédiaires. Par ailleurs, dans la formation de son identité et de son activité sociale, un individu n'est pas limité à une seule communauté. Plusieurs appartenances

---

<sup>1</sup> I. SAIDI, « Pourquoi les musulmans ne descendent-ils pas dans la rue pour condamner ? Parce que... », *Le Soir*, 23 mars 2016.

différentes peuvent façonner son processus de construction identitaire. Enfin, en tant que groupe social, une communauté est en elle-même complexe et mouvante.

Tel qu'évoqué sur la scène politique belge, le concept de « communauté musulmane » est d'apparition relativement récente. Une telle appellation ne prévalait pas dans les années 1960 et 1970, lors de l'arrivée de travailleurs provenant de pays majoritairement musulmans. On parlait alors simplement, par exemple, de Marocains et de Turcs<sup>2</sup>. L'expression « communauté musulmane de Belgique » a émergé progressivement, au fil notamment d'événements internationaux impliquant une dimension politique de l'islam : la révolution iranienne de 1979, les attentats commis aux États-Unis le 11 septembre 2001 ou, plus récemment, l'émergence de Daech et l'exécution d'attentats par des personnes se réclamant de cette organisation et de son combat politique et religieux. Parler de « communauté musulmane » relève donc d'une construction intellectuelle et ne va pas de soi.

Aujourd'hui, la référence à une telle communauté prend essentiellement deux formes. Par cette expression, on vise en général soit la communauté institutionnelle des musulmans croyants ou pratiquants de Belgique, soit une communauté fantasmée, rassemblant les individus auxquels est attribuée l'étiquette de musulmans.

La « communauté musulmane » envisagée de façon institutionnelle est constituée de l'ensemble des musulmans de Belgique. La reconnaissance, en 1974, de l'islam par la Belgique<sup>3</sup> a créé une nécessité juridique de disposer d'un interlocuteur légal capable de représenter et d'organiser le culte pour cette communauté institutionnelle. Le fait que, en dehors de certains courants minoritaires, l'islam ne possède pas de clergé établi a freiné le règlement de cette question, et la reconnaissance des mosquées et imams sur le terrain ne s'est pas faite à cette époque. En 1978, le Centre islamique et culturel occupant la grande mosquée du Cinquanteaire s'est vu confier la tâche d'organiser l'élection de comités de gestion. Mais un tel scrutin n'a jamais été organisé, vu l'absence de mosquées reconnues. En 1990, un Conseil provisoire des sages pour l'organisation du culte islamique en Belgique a été mis sur pied. En 1993, celui-ci a mis en place l'Exécutif des musulmans de Belgique, qui a été reconnu en 1994 comme interlocuteur de l'État. Il a cependant fallu attendre 1998 pour qu'ait lieu l'élection de son assemblée constituante, et son exécutif a été reconnu en mai 1999. Malgré cela, l'Exécutif des musulmans de Belgique a continué à connaître de lourdes difficultés de fonctionnement, et ce pour trois raisons<sup>4</sup> : la régionalisation partielle de l'organisation du culte en 2002, des problèmes d'équilibres entre communautés nationales et courants de l'islam en son sein, ainsi que des divisions internes entre l'assemblée élue et l'exécutif. En outre, l'Exécutif connaît un manque important de ressources financières pour assurer son bon fonctionnement. Dès lors, cette institution n'a jusqu'à présent pas eu les capacités de faire exister une communauté institutionnelle de l'islam belge transcendant les différences théologiques et les nationalités. Sous cet angle, parler d'« une » communauté musulmane paraît dès lors pour le moins hasardeux et manquer de nuance.

---

<sup>2</sup> J. DE CHANGY, F. DASSETTO, B. MARÉCHAL, *Relations et co-inclusion : islam en Belgique*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 58.

<sup>3</sup> Loi du 19 juillet 1974 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte islamique, *Moniteur belge*, 23 août 1974.

<sup>4</sup> Pour plus d'information à ce sujet, voir C. SÄGESSER, C. TORREKENS, « La représentation de l'islam », *Courrier hebdomadaire, CRISP*, n° 1996-1997, 2008 et C. SÄGESSER, *Cultes et laïcité*, Bruxelles, CRISP, Dossier n° 78, 2011, p. 53-60.

## « Les » musulmans ?

La communauté fantasmée, quant à elle, rassemble tous les individus qui, dans certains discours politiques, dans des discussions de la vie courante et, dans une certaine mesure, dans l’imaginaire collectif, sont identifiés comme musulmans. Pour résumer ce fantasme, il s’agit des individus répondant aux caractéristiques dites arabo-musulmanes, sans distinction de nationalité, d’ethnie<sup>5</sup>, de pratique religieuse ou même d’appartenance religieuse. Cette « présomption d’islamité »<sup>6</sup> ne touche pas forcément les musulmans convertis ou d’autres origines que celles associées à l’« Arabo-musulman » (subsaharienne, asiatique ou européenne), à moins que des éléments distinctifs (voile, barbe, tenue) ne soient portés. En ce sens, la figure-type du musulman est dessinée socialement sur la base du même processus d’étiquetage que celui consistant à cataloguer les Belges d’origine comme catholiques. Ainsi, on observe une forme de lecture essentialiste qui considère que l’individu qui correspond au stéréotype du musulman en est un.

Cette conception de la « communauté musulmane » est assurément erronée. On peut en effet trouver parmi les personnes ainsi englobées des athées, des agnostiques ou des croyants dont le rapport à l’islam est comparable à celui d’une personne de culture catholique ne priant pas, n’allant pas à la messe et éteignant son poste de télévision lorsque le pape s’exprime. Ensuite, le Proche et le Moyen-Orient n’ont rien d’homogène, pas plus que les migrants qui en sont originaires (de plus ou moins longue date). On peut ainsi trouver dans ces régions des chrétiens d’Orient tels que les maronites libanais, les apostoliques arméniens, les coptes égyptiens ou encore des chrétiens convertis d’Églises évangéliques. Enfin, et à l’inverse, des individus ne correspondant pas au stéréotype peuvent être musulmans, qu’il s’agisse de Belges convertis ou de personnes venant d’Indonésie (généralement considérée comme le pays abritant le plus de musulmans au monde), d’Albanie, de Tchétchénie ou de Guinée.

Lorsque l’on aborde la question de l’islam, il est nécessaire de conserver à l’esprit qu’il s’agit d’un terme désignant un groupe religieux dans son immense diversité, au même titre que le terme de christianisme. Bien qu’il existe des éléments communs tels que le Coran et la figure du prophète Mahomet, l’islam a été traversé par une histoire complexe de schismes, de courants contradictoires et opposés, et caractérisé par une faiblesse ou une absence d’autorité centralisatrice du califat après la période des quatre « califes bien guidés » (ou califat Rachidun)<sup>7</sup>. L’islam est comparable, en ce sens du moins, au protestantisme tel qu’on peut l’observer en Amérique du Nord, par exemple, où le christianisme peut énormément différer entre évangélisme, baptisme, épiscopatisme, congrégationalisme, unitarisme...

## Les formes d’islam présentes en Belgique

L’islam de Belgique est majoritairement sunnite, bien qu’il existe également une minorité chiite non négligeable. Ce sunnisme peut également différer entre grands courants

<sup>5</sup> Les Turcs, les Kurdes ou les Maghrébins berbères sont ainsi souvent qualifiés d’Arabes dans le discours courant alors même qu’il s’agit d’ethnies qui ne le sont pas. Identifier les « Arabo-musulmans » pour fixer les contours de cette « communauté musulmane » est donc inapproprié.

<sup>6</sup> J. DE CHANGY, F. DASSETTO, B. MARÉCHAL, *Relations et co-inclusion : islam en Belgique*, op. cit., p. 58-60.

<sup>7</sup> Expression qui désigne la période s’étendant de 632 à 661 dans un espace allant de Tripoli jusqu’à la Perse et incluant l’Arabie et l’Arménie.

d'interprétation théologique. Ainsi, le sunnisme présent en Belgique est principalement divisé entre le rite malékite, dominant au Maroc, et le rite hanafite, répandu en Turquie, ces deux pays ayant été parmi les principaux pourvoyeurs d'immigration en Belgique<sup>8</sup>. Même au sein de ces rites, l'interprétation varie en fonction des imams. On trouve également d'autres courants, parfois liés aux pays d'origine. Parmi eux figure le wahhabisme. Ce courant littéraliste est notamment diffusé par l'Arabie saoudite. Il a également été encouragé au Maroc sous le règne du roi Hassan II (entre 1961 et 1999), dans le cadre de la lutte contre les mouvements de gauche opposés à sa politique<sup>9</sup>. Ces courants religieux ne sont pas sans effet puisque tous se caractérisent par une forme différente de lecture du Coran et une approche différente des sources théologiques musulmanes. Ces différences produisent des effets très concrets sur la vie quotidienne et sur la pratique religieuse.

Ces différences internes à l'islam sont cependant moins mises en avant d'un point de vue identitaire que celles existant, par exemple, parmi les chrétiens entre catholiques, orthodoxes ou protestants : un sunnite malékite va s'identifier comme musulman avant tout. De même, dans la dénomination des associations religieuses présentes en Belgique, le terme « islamique » prévaut. Ce constat s'explique en partie par le fait que les différents courants du sunnisme présentent des points communs et que la division entre ces différents courants ne constitue pas une frontière rigide. Cela est lié au fait que la notion d'« Umma », de communauté des croyants, est un fondement important de l'islam, là où les schismes survenus au sein du christianisme ont engendré des courants enclins à se différencier les uns des autres.

Un autre élément tend à lisser, voire à gommer les différences entre courants de l'islam. Avec le développement de la télévision par satellite et des nouvelles technologies, se répand un « islam d'Internet » au sein duquel des imams de diverses traditions prêchent sans étiquette autre que celle de l'islam. On y trouve une certaine diversité d'acteurs, mais ce média a toutefois favorisé certains courants, comme le wahhabisme, très actif dans la télévision par satellite, ou ceux d'imams marginaux ou sectaires présents sur Internet. C'est notamment à travers cette forme d'islam, parfois surnommée « Cheikh Google », qu'est enseigné le djihadisme terroriste. Sven Mary, l'avocat belge de Salah Abdeslam, a notamment indiqué que son client s'était basé sur des idées circulant sur Internet plutôt que d'avoir vécu une radicalisation en mosquée.

En dehors des seules différences religieuses, l'islam en Belgique est aussi une question d'identité culturelle, et non pas seulement spirituelle. Les États d'origine, les actes posés par ceux-ci et les formes qu'a prises l'immigration sont ainsi des éléments fondamentaux qui déterminent la diversité que l'on rencontre au sein des musulmans de Belgique, diversité qui complique manifestement l'action et la cohésion de l'Exécutif des musulmans de Belgique. L'immigration musulmane en Belgique provient principalement de la Turquie et du Maroc, à la suite des conventions conclues avec ces deux pays en 1964 afin de pallier le manque de main-d'œuvre et de répondre au vieillissement de la population présente en Belgique. Cette forme d'immigration légale a été arrêtée en 1974. En combinant ces éléments, on perçoit aisément qu'il est difficile de parler d'« une » communauté

<sup>8</sup> M. KANMAZ, U. MANÇO, « Les musulmans de Belgique entre intégration et stigmatisation », in B. KHADER, C. ROOSENS (dir.), *Belges et Arabes : voisins distants, partenaires nécessaires*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2004, p. 83-86.

<sup>9</sup> A. TOURABI, « Les attentats du 13 mai 2003 à Casablanca et l'émergence du salafisme jihadiste », in B. ROUGIER (dir.), *Qu'est-ce que le salafisme ?*, Paris, Presses universitaires de France, 2008, p. 214-215.

musulmane belge. Trois groupes au moins peuvent être distingués : la communauté des Turcs de Belgique, la communauté belgo-marocaine, plus hétéroclite que la première, et la constellation des autres musulmans.

## Les Turcs de Belgique

La Turquie est une mosaïque culturelle et ethnique hétérogène en raison de son histoire<sup>10</sup>. Différentes communautés peuvent être identifiées : d'une part, ce que l'on appelle les Turcs ethniques et, d'autre part, des communautés qui se mélangent relativement peu à ces derniers : les Kurdes, qui ne sont d'ailleurs pas tous originaires du territoire turc, et des communautés qui ne sont pas de confession musulmane, tels les chrétiens arméniens ou assyriens<sup>11</sup>. Ce que les spécialistes appellent les Turcs de Belgique n'inclut que les Turcs ethniques résidant en Belgique.

Cette communauté est particulière de par son modèle migratoire, appelé immigration en chaîne, et qui a débouché sur une très faible diversité régionale des Turcs de Belgique<sup>12</sup>. Ceux-ci ont, pour la plupart, des racines dans la ville turque d'Emirdag et ses environs. Cette communauté a maintenu des liens avec le pays d'origine, une tradition de mariage endogame y prévaut et le nationalisme turc y est répandu. Les liens avec la Turquie sont cultivés par une administration turque efficace. Ceux-ci sont parfois mobilisés par le pouvoir en place en Turquie, comme le fit le président Recep Tayyip Erdogan dans le cadre de sa campagne électorale de 2015 et 2016 en organisant des meetings en Belgique. Ces différents éléments contribuent au maintien d'une véritable communauté active et géographiquement identifiable.

Sur le plan religieux, cette communauté est principalement sunnite de rite hanafite. Elle compte également une minorité alévie, un groupe religieux chiite distinct du chiisme duodécimain iranien et que les autorités turques tentent de rallier au sunnisme. En Belgique, le culte sunnite turc se divise en plusieurs groupes d'influence<sup>13</sup>. D'une part, on trouve la Diyanet, entité constituant le principal organisateur de mosquées turques en Belgique, liée à l'islam officiel de Turquie. La Diyanet compte ainsi près de 70 mosquées en Belgique et permet à celles-ci d'avoir accès à des imams financés par l'État turc. Sous la présidence de R. T. Erdogan, ce réseau a été accusé d'avoir une position militante en faveur de l'AKP, parti de ce dernier<sup>14</sup>. D'autre part, on trouve différentes entités associatives. Parmi celles-ci, les plus importantes en Belgique sont Milli Görüs, la confrérie Suleymanci et le mouvement fethullaci. Milli Görüs, entité née en Turquie en opposition nationale-islamique à l'État turc laïque, s'est transformée en Europe en une entité politico-religieuse mettant l'accent sur une identité duale de musulmans belges mais d'origine turque. Son rôle politique a diminué avec les succès électoraux de l'AKP du président Erdogan. La confrérie Suleymanci prône une pratique islamique plus mystique et spirituelle d'inspiration soufie, mais aussi individuelle et apolitique. Le mouvement

<sup>10</sup> M. BAZIN, « Diversité ethnique et disparités régionales », in S. VANER (dir.), *La Turquie*, Paris, Fayard/Ceri, 2005.

<sup>11</sup> U. MANÇO, A. MANÇO (dir.), *Turcs de Belgique : identités et trajectoires d'une minorité*, Bruxelles, Info-türk, 1992.

<sup>12</sup> M. KANMAZ, U. MANÇO, « Les musulmans de Belgique entre intégration et stigmatisation », in B. KHADER, C. ROOSENS (dir.), *Belges et Arabes : voisins distants, partenaires nécessaires*, op. cit., p. 83-86.

<sup>13</sup> F. DASSETTO, *L'iris et le croissant : Bruxelles et l'islam au défi de la co-inclusion*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2011, p. 191-218.

<sup>14</sup> *Le Soir*, 21 juin 2016.

élitiste fethullaci, plus controversé au sein de la communauté turque de Belgique, est quant à lui lié à la personne de Fethullah Gülen, un leader qui a été considéré comme un allié puis comme un ennemi par le président turc Erdogan et son parti, l'AKP. Tous ces mouvements sont en concurrence au sein de cette communauté, mais ils ont en commun d'être fortement tournés vers la Turquie.

Outre ces différences religieuses, « la » communauté des Turcs de Belgique – dont on vient de voir la diversité – est également affectée par l'existence d'une tension interne due à la question kurde et à l'attitude de l'État turc à l'égard de celle-ci. La Belgique a ainsi été le théâtre de dissensions parfois très vives entre membres de groupes pro-kurdes et nationalistes turcs du mouvement des Loups gris. La question de l'autonomie éventuelle des Kurdes est actuellement ravivée par les affrontements au Moyen-Orient et dans l'est de la Turquie.

## Les Belgo-Marocains

La communauté marocaine de Belgique, souvent présentée comme homogène dans les médias et dans les discours politiques, est en réalité très hétéroclite. Les immigrés marocains et leurs descendants proviennent de différentes régions du Maroc car les flux d'immigration ont été organisés de façon différente de ceux provenant de Turquie. On trouve, par exemple, des Belgo-Marocains arabes et des Belgo-Marocains amazighs (ou berbères), ces derniers étant notamment issus de la région du Rif<sup>15</sup>.

Le Maroc a mené différentes politiques pour maintenir un lien entre sa diaspora et le pays d'origine. Mais ces tentatives ont rencontré un bien plus faible succès que celles de la Turquie, principalement en raison de la faiblesse organisationnelle de l'État marocain et du fait que, lorsque l'immigration marocaine a commencé en Belgique, le Maroc était encore en phase de décolonisation et d'affirmation nationale sur son propre territoire. Le lien entre le Maroc et les Belgo-Marocains est donc plus ténu.

Sur le plan religieux, le Maroc ne constitue pas un ensemble unifié. Majoritairement sunnite, on y pratique le rite malékite dans le cadre de la monarchie marocaine, dont le souverain est connu depuis des siècles sous le titre de « commandeur des croyants ». Cependant, le Maroc connaissait également une forte présence du maraboutisme, un ensemble de pratiques traditionnelles religieuses, ainsi que de confréries, des entités locales possédant leur propre interprétation de l'islam avec souvent une forte dimension mystique. En outre, le Maroc a vu une certaine progression du chiisme. Ce modèle pouvant difficilement s'exporter et se maintenir au sein des nouvelles générations de Belgo-Marocains, un vide est apparu pour nombre d'entre eux. L'islam officiel malékite a tenté de le combler, notamment après les attentats de Casablanca en 2003, par l'implication du Ministère marocain des Affaires religieuses et par la création du Conseil européen des oulémas marocains, qui siège à Bruxelles<sup>16</sup>. Ce mouvement n'a toutefois remporté qu'un succès mitigé et n'est guère parvenu à encadrer la jeunesse belgo-marocaine. Dans ce contexte, la pratique religieuse des Belgo-Marocains peut faire l'objet de l'influence d'autres entités, telles que les Frères musulmans, courant égyptien prônant un retour

<sup>15</sup> N. OUALI, « Quarante ans de présence marocaine en Belgique », in N. OUALI (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Louvain-la-Neuve, Academia, 2004, p. 23-24.

<sup>16</sup> F. DASSETTO, *L'iris et le croissant : Bruxelles et l'islam au défi de la co-inclusion*, op. cit., p. 197.

aux sources islamiques et une conception du religieux englobant tous les aspects de la vie, ou que le Centre islamique et culturel de Belgique, sous l'influence de la Ligue islamique mondiale, organisation fondée par l'Arabie saoudite et prônant un islam d'inspiration wahhabite et littéraliste. Les Belgo-Marocains sont également sensibles, comme cela a été évoqué plus tôt, à des prédicateurs opérant sur Internet, avec une audience internationale et des discours très variables.

Outre ces différences religieuses, on observe également parmi les Belgo-Marocains une certaine fracture entre les générations et une forme de ghettoïsation urbaine. Les jeunes échappent ainsi en partie à l'encadrement parental et religieux, les imams étant généralement plutôt âgés. Dans un tel contexte, l'action étatique marocaine s'avère d'autant moins capable d'unifier cette « communauté ».

## Les autres musulmans

À côté des personnes issues de l'immigration marocaine ou turque, on rencontre en Belgique d'autres musulmans, parmi lesquels on observe une grande variété d'origines : beaucoup viennent de nombreux pays différents, mais certains sont nés en Belgique. Ces personnes pratiquent un islam relevant de différents courants : on trouve ainsi des chiites irakiens, iraniens ou pakistanais, des alaouites syriens, des sunnites afghans, albanais, algériens, bangladais, pakistanais, palestiniens, tchéchènes, tunisiens, etc. Ces groupes sont souvent trop minoritaires pour pouvoir s'organiser en une communauté visible et diversifiée au même titre que les Marocains ou les Turcs, majoritaires au sein de l'islam belge. Les Kurdes constituent une exception notable et relativement médiatisée. Cependant, leur organisation met davantage l'accent sur la communauté nationale que sur la pratique islamique, qui apparaît comme une dimension secondaire. On trouve également les musulmans d'origine belge convertis à l'islam. Ceux-ci ont de particulier qu'ils ne constituent pas une communauté unie ou géographiquement identifiable, mais un ensemble de parcours individuels les amenant à se rapprocher de certaines communautés ou, au contraire, à vivre leur foi en dehors de toute structure.

\*

\* \*

On le voit, les musulmans de Belgique se répartissent en trois groupes présentant des caractéristiques assez différentes. Au sein même de chacun de ces trois groupes, une diversité assez significative peut être décelée. Parler de la « communauté musulmane de Belgique » paraît par conséquent inadéquat.

Pourtant, il n'est pas rare, à l'heure actuelle, d'en appeler à la « communauté musulmane » pour qu'elle agisse, se manifeste contre le terrorisme, s'incarne ou prenne l'une ou l'autre position. Outre le fait qu'un tel discours cible une communauté qui n'existe en réalité pas, il promeut *de facto* un communautarisme par ailleurs si souvent condamné par bien des organisations ou des responsables politiques. Pis : cette assignation identitaire invalide le discours d'intégration et valorise en quelque sorte les entités islamiques comme intermédiaires principaux entre la Belgique et ces citoyens de confession musulmane.

Le culte islamique et les actes violents qui s'en revendiquent sont aujourd'hui au centre de l'actualité. Pour pouvoir traiter de ces questions, il convient de cesser de considérer

l'islam comme un tout homogène divisé de façon simple et nette entre libéraux, modérés et extrémistes et comme la seule identité des Belges issus de l'immigration. En tant que tel, ce n'est pas la « communauté musulmane » qui est radicale ou particulièrement sensible à l'extrémisme religieux, mais bien des groupes et des individus en son sein qui, par leur parcours et leur situation sociale, sont sensibles à des courants et groupuscules violents.

Pour citer cet article : Michaël PLASTRIA, « La “communauté musulmane” de Belgique existe-t-elle ? », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 14 juillet 2016, [www.crisp.be](http://www.crisp.be).